

FERMETURES ANNUELLES DES CRÈCHES- NUSERIES

Les dates de fermetures des différentes crèches-nurseries de l'ASLAE vous ont été transmises.

Nous recommandons vivement aux familles, dans la mesure du possible, de prendre les vacances en même temps que les fermetures de la structure de leur enfant. La prise en charge dans une structure de remplacement implique de nombreuses adaptations de la part de l'enfant et de sa famille. De nouveaux locaux, de nouvelles personnes, d'autres enfants, un fonctionnement quelque peu différent...

Les parents qui ne pourraient pas prendre les vacances en fonction des fermetures de la structure d'accueil peuvent effectuer une demande à la responsable de la crèche-nurserie fréquentée par leur enfant.

Un formulaire dûment rempli et signé devra lui être retourné dans les délais impartis pour analyse et validation. Les places étant limitées, la prise en charge contractuelle sera prioritairement prise en compte.

Les prestations réservées sur le formulaire d'inscription resteront facturées, quel que soit le motif d'annulation.

Toute demande transmise hors délai ne sera pas traitée.

La direction